

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSANDRES SUR RISLE Du 15 DÉCEMBRE 2022

L'an 2022, le quinze décembre à 20 heures,

Les membres du Conseil Municipal, sur convocation adressée le 09 décembre 2022, (un ajout à l'ordre du jour transmis le 12 décembre 2022), se réunissent à la Mairie en séance ordinaire, dans la salle Pierre David de Nassandres, sous la présidence de Monsieur André ANTHIERENS, Maire de la commune de Nassandres sur Risle.

Présents :

M. ANTHIERENS André, Maire.

M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, Mme LEDUC Françoise et Mme PHILIPPOT Sophie, Adjoints.
Mme AUGER Christelle, Mme COSAERT Isabelle, Mme DELIVET Christine, M. DESCHAMPS Didier,
Mme DUFILS Annabelle, Mme HELIN Chantal, M. GRISIER Dominique, Mme LEFEBVRE Isabelle,
M. MARTEAU Éric, Mme SIBOUT Vanessa, Mme TESSIER Noëlle Claire et M. TREMINO Laurent.

Absents excusés :

M. COGET Jean-Marie, M. DELAPORTE Jean-Pierre, M. LEFEBVRE Laurent et M. WEBER Claude.

Pouvoirs :

M. LEFEBVRE Laurent a donné pouvoir à M. ANTHIERENS André,

M. WEBER Claude a donné pouvoir à Mme LEFEBVRE Isabelle.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur DESCHAMPS Didier est désigné pour remplir cette fonction de secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur ANTHIERENS donne lecture de l'ordre du jour.

URBANISME

PRÉSENTATION PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE L'EURE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Dans le cadre d'une séance introductive sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Madame HUPPE, Urbaniste et Monsieur VASSEUR, Architecte, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27), présentent aux membres du Conseil Municipal, les fondamentaux de la création d'un PLUI ainsi que le rôle et les perspectives de la commune de Nassandres sur Risle dans la création d'un projet de territoire.

Cette présentation s'articule sur 3 items :

1. Le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration d'un PLUI

2. Le contenu d'un PLUI
3. Les effets du PLUI sur les outils fonciers et fiscaux mobilisables

Par le biais de la création du PLUI de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la commune de Nassandres sur Risle, grâce à l'élaboration de son projet de territoire, en tant qu'un des pôles de l'Intercommunalité, pourra prendre part et place dans l'ensemble de ces deux projets.

SUBVENTIONS

Monsieur ANTHIERENS relate aux membres du Conseil les projets à venir concernant le renforcement du réseau de défense incendie sur la commune.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE DEMANDE DE SUBVENTION CONJOINTE AU TITRE DE LA DETR ET DE L'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EURE – 2022_DEC_10

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2022, validé par la commission départementale du 14 novembre 2022,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de renforcement du réseau de défense incendie comprend la fourniture et la pose de trois réserves « enterrées » et de 3 poteaux incendie (PEI), dont le coût prévisionnel s'élève à : **62 814.49 € hors taxes**,

- POTEAUX INCENDIE
 - Rue du Hautcourt – commune déléguée de Carsix (2PEI) 5 833.33 € HT
 - Rue du Bohain – commune déléguée de Fontaine la Sorêt (1PEI) 4 416.66 € HT
- RÉSERVES ENTERRÉES
 - Rue Saint-Brice – commune déléguée de Fontaine la Sorêt 17 801.50 € HT
 - Rue Saint Brix – commune déléguée de Carsix 17 381.50 € HT
 - Hameau de Bigard – commune déléguée de Nassandres 16 961.50 € HT

est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une aide financière du Conseil Départemental de l'Eure.

Monsieur le Maire signale que le projet de renforcement du réseau de défense incendie est inscrit dans le dispositif du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ayant pour orientation de **réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes**.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant (montants arrondis à l'euro inférieur) :

- Coût total **62 814.49 € HT**
- DETR 30 % : 18 844.35 €
- Département 30 % : 18 844.35 €
- Autofinancement communal : 25 125.79 €.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : dès attribution et notification de la DETR et de l'aide financière du Conseil Départemental de l'Eure.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

- 1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- 1.4. Les devis descriptifs détaillés.
- 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus.
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- 1.7. Un relevé d'identité bancaire.
- 1.8. Numéro SIRET de la collectivité.

2. Pièces complémentaires

- 2.1. Les plans de situation ou les plans cadastraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

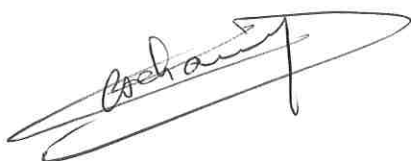
- Pour : 19 voix
 - Contre : 00 voix
 - Abstention : 00 voix
-
- D'arrêter le projet de renforcement du réseau de défense incendie comprenant la fourniture et la pose de trois citernes enterrées et de trois poteaux incendie ;
 - D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
 - De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
 - De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de l'appel d'offre du marché de gestion du restaurant scolaire, Monsieur ANTHIERENS indique au Conseil Municipal que deux entreprises ont proposé leurs candidatures.

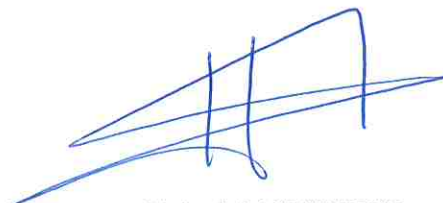
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 05.

Le secrétaire,



M. Didier DESCHAMPS

Le Maire,



M. André ANTHIERENS